

**CROSSJECT**

**Rapport du commissaire aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'options de  
souscription et/ou d'achat d'actions**

**(Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018 -  
résolution n°12)**



## Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

(Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018 - résolution n°12)

### CROSSJECT

6 Rue Pauline Kergomard  
21000 Dijon

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, des salariés ou de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel de la société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et, d'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le rapport du Directoire précise que l'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions sera limitée à un nombre maximum de 60 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions des actions.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier-Bel

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.